



## OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec) J9E 2A6  
Tél.: (819) 449-6649 • Fax: (819) 449-7082  
Courriel: opb.gat@bellnet.ca

Volume 23 Numéro 1

MARS 2016

### À L'INTÉRIEUR : CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU 27 AVRIL 2016

#### MOT DU PRÉSIDENT

##### LA DÉMOBILISATION DES BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE

Contrairement à une majorité de régions au Québec, la Vallée de la Gatineau essuie encore une baisse dans son bilan de mise en marché des bois avec une diminution de 7 % de ses livraisons en 2015, soit 123 300 m<sup>3</sup> par rapport à 133 000 m<sup>3</sup> en 2014. Malheureusement, c'est aussi une régression de 46 % par rapport à 2007.

Est-ce l'effet des fermetures et des arrêts de production de certaines usines, des mauvaises conditions climatiques, du vieillissement des propriétaires ? Possiblement un peu de tout ça, mais il ne faut pas négliger la **détérioration de l'environnement d'affaires du producteur et l'effet de démotivation** qui s'en suit pour expliquer cette situation.

L'Outaouais est sans contredit l'une des régions où les accommodements offerts par le ministre Laurent Lessard aux industriels sont des plus généreux. Comme le disait récemment un maire de la région lors d'une audience publique : «La forêt publique est l'approvisionnement prioritaire et celui de la forêt privée est complémentaire». Pas étonnant de constater une telle ignorance, volontaire ou pas, sur le principe de résidualité (article 91.) applicable aux bois de la forêt publique puisque le ministre Lessard lui-même, et son gouvernement, ne semblent pas au fait que la Loi prévoit que le bois des forêts privées est une source prioritaire d'approvisionnement pour l'industrie forestière alors que le bois des forêts publiques est une source résiduelle.

À titre d'exemple, la valse des attributions de volumes ponctuels (ou de gré à gré), accordées par le ministre Lessard aux industriels en sus de leurs garanties d'approvisionnement, est on ne peut plus déconcertante. Certains d'entre eux obtiennent même des augmentations de garanties d'approvisionnement sans faire d'effort pour acquérir les bois des forêts privées. Pas étonnant que les Américains mettent en doute le système québécois d'attribution des bois des forêts publiques et les avantages qui en découlent. Mais il y a pire : le ministre Lessard agit en toute connaissance de cause puisque la Loi prévoit une consultation des syndicats et offices de producteurs de bois avant de prendre la décision d'attribuer des volumes supplémentaires des forêts publiques aux industriels. C'est ce qu'on appelle une consultation par «formalité».

Pourtant, la résultante de ces décisions gouvernementales a des conséquences catastrophiques sur la forêt privée, sur la motivation du producteur à produire et sur la survie de la filière de mise en marché entourant la forêt privée au complet. Il faut dire que certains industriels bénéficient de plus de bois que leurs besoins réels n'en requièrent, ce qui se traduit par des arrêts multiples et répétitifs des réceptions de bois, tel qu'observés à maintes reprises. Dans de telles situations, c'est la forêt privée qui écope en se voyant offrir des prix à peine viables en plus de se voir offrir la fin de leurs livraisons si ces prix ne sont pas acceptés. Pauvre ministre Lessard, il ne comprend pas qu'un producteur ne peut survivre bien des années avec des prix qui étaient en vigueur il y a 10 ans et des dépenses de 2016. Cette instabilité devient insoutenable pour les producteurs et l'indifférence des politiciens à s'attaquer à cette problématique est flagrante.

Lorsqu'on ajoute à ce cocktail une fiscalité déficiente et non-incitative à la production de bois, même si une amélioration est constatée depuis quelques années, ainsi que des réductions de 30 % à 55 % des budgets de mise en valeur dédiés à la forêt privée de l'Outaouais, le tout jumelé à une aide grandissante des budgets de sylviculture en forêts publiques et une baisse des droits de coupe réclamée par les industriels, on peut affirmer que le ministre Lessard et son gouvernement ont mis en place la recette parfaite pour DÉMOBILISER les bois de la forêt privée. Espérons qu'en ce qui concerne les décisions du gouvernement, l'avenir ne sera pas garant du passé pour la forêt privée de la Vallée de la Gatineau.

Bonne saison de récolte et gardons espoir!

Yvon Parker, président

Regard sur le boisé

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

## AVIS DE CONVOCATION

Mars 2016

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS  
VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA  
VALLÉE DE LA GATINEAU

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la 56<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau qui se tiendra :

ENDROIT : Salle Réjean-Lafrenière  
70, rue Principale  
Messines (Québec) J0X 2J0

DATE : Mercredi, le 27 avril 2016

HEURE : 9h00 Inscription  
9h30 Début de l'assemblée

Les sujets traités au cours de cette assemblée sont détaillés dans l'ordre du jour ci-contre.

Les propriétaires inscrits au fichier des producteurs lors de l'envoi de cet avis pourront participer aux différents votes de l'assemblée en autant qu'une preuve récente de propriété (compte de taxes municipales et/ou contrat d'achat ou certificat de contingent 2016) soit fournie par ceux-ci lors de l'inscription.

Un repas sera servi sur place pour le dîner et un tirage clôturera la journée.

Acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Mario Couture, ing. f.**  
Secrétaire et directeur général

## ORDRE DU JOUR

27 AVRIL 2016

1. Ouverture.
  2. Procédure d'assemblée.
  3. Avis de convocation.
  4. Ordre du jour.
  5. Message du président.
  6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2015.
  7. Adoption du rapport financier 2015.
  8. Nomination d'un auditeur comptable à entériner.
  9. Approbation du rapport d'activités 2015.
  10. Allocution des invités.
  11. Élection des administrateurs :  
Secteur #2 M. Pierre Bénard;  
#3 M. Jean Giasson;  
#6 M. Yvon Parker;
- N.B. Les candidats intéressés doivent compléter la fiche de mise en candidature et satisfaire aux conditions prévues (voir page 3).
12. Mise en marché 2016.
  13. Résolutions.
  14. Varia.
  15. Tirage.
  16. Levée de l'assemblée.

## FICHE DE MISE EN CANDIDATURE DES ADMINISTRATEURS

### OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

#### ARTICLE 11 - ADMINISTRATION DU PLAN (PARAGRAPHE 2, 2<sup>E</sup> ALINÉA)

« Tout producteur d'un secteur en élection peut poser sa candidature au poste d'administrateur de ce secteur en faisant parvenir un avis écrit prévu à cet effet au siège social de l'Office au plus tard dix jours avant la date de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan. »

##### Pour être admissible un candidat doit :

- Être propriétaire ou possesseur d'un droit de coupe d'un boisé couvrant une superficie d'au moins 10 acres (4 hectares) dans le secteur en élection;
- Compléter et signer la fiche de mise en candidature des administrateurs;
- Remettre sa fiche de mise en candidature au siège social de l'Office au plus tard dix (10) jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle soit le 15 avril 2016 à 16h30.

Le nom des candidats satisfaisant à ces conditions sera affiché au bureau de l'Office dès la réception de la fiche de mise en candidature.

Tout candidat a la possibilité de se désister en tout temps jusqu'à l'élection en informant l'Office par écrit du retrait de sa candidature.

#### SECTEURS EN ÉLECTION

**Secteur #2 :** Municipalités de Montcerf-Lytton et Egan-Sud et les lots 33 à 53 du rang I du canton de Kensington.

**Secteur #3 :** La municipalité d'Aumond sauf les lots 45 à 61 du rang I et 53 à 61 du rang B du canton d'Aumond et la municipalité de Déléage sauf les lots 1 à 53 du rang I et les lots 1 à 32 des rangs 2, 3, 4, 5 et 6 du canton de Kensington.

**Secteur #6 :** La municipalité de Gracefield (secteurs Gracefield et Wright seulement) et les lots 1 à 22 des rangs II et III du canton de Bouchette.

Date : \_\_\_\_\_ avril 2016

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

- Je désire poser ma candidature au poste d'administrateur/administratrice de l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau.
- Je déclare satisfaire aux conditions comme propriétaire dans le secteur #\_\_\_\_\_.
- Mes intérêts commerciaux ne sont pas en conflit d'intérêts avec mes obligations d'administrateur/administratrice.
- J'ai la volonté et la disponibilité pour travailler au développement de mon Office et de la forêt privée.

X

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat/candidate

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

### AVIS DE CONVOCATION

Mars 2016

À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

*Madame, Monsieur,*

*Nous vous convoquons par la présente à la 39<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Syndicat des Producteurs de Bois de la Gatineau qui se tiendra :*

ENDROIT : *Salle Réjean-Lafrenière  
70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0*

DATE : *Mercredi, le 27 avril 2016*

HEURE : *Immédiatement après l'assemblée générale du plan conjoint, vers 15h00.*

*Prenez note que seuls les membres en règle ont le droit de vote.*

*Acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.*

**Mario Couture, ing. f.**  
*Secrétaire et directeur général*

### ORDRE DU JOUR

27 AVRIL 2016

1. *Ouverture.*
2. *Avis de convocation.*
3. *Ordre du jour.*
4. *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2015.*
5. *Élection des administrateurs.*
6. *Varia.*
7. *Levée de l'assemblée.*

### PÉRIODE DE DÉGEL

Comme à chaque année, le Ministère du transport décrète une période de dégel et limite les charges sur les camions. La période de dégel varie selon les régions et est répartie en trois zones géographiques pour 2016 :

#### ZONE 1

Sud de l'Outaouais jusqu'au pont de la rivière Picanock.

#### ZONE 2

Pont de la rivière Picanock jusqu'au Parc de La Vérendrye inclusivement.

#### ZONE 3

Abitibi et nord des zones 1 et 2

**Période : 14 mars au 13 mai**

**Période : 21 mars au 20 mai**

**Période : 28 mars au 27 mai**

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés. Les dates indiquées reflètent la situation au moment de la publication.

## ACTIVITÉS DE FORMATION

Quatre activités de formation sont destinées aux producteurs forestiers de l'Office. Nous vous demandons de manifester votre intérêt avant la date limite d'inscription afin de nous permettre de finaliser la tenue de ces activités. S.V.P. communiquez votre nom, adresse et numéro de téléphone au responsable de la formation en composant le (819) 449-6649 ou en complétant le coupon-réponse ci-dessous.

COCHEZ

### ACTIVITÉ

#### GUIDE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS EN FORÊT PRIVÉE

**Contenu :** La formation se répartie en 3 heures de théorie et 3 heures en forêt chez un producteur. Elle cible les interventions en milieu forestier privé dont les chemins forestiers, les coupes forestières, la protection contre les insectes, les maladies et les feux, les travaux sylvicoles sans récolte de bois et les mesures d'atténuations en milieu fragile.

**Date et heure :** 3 mai de 9 h à 16 h

**Date limite d'inscription :** 29 avril

**Formateur :** Éric Dubé, ingénieur forestier

#### UTILISATION D'UN GPS

**Contenu :** Le fonctionnement d'un GPS, la précision, les composantes, le signal, le calcul de la position, créer un point de repère, enregistrer un tracé, naviguer, le GPS et les cartes, les menus du GPS Garmin Map 60CX, configuration de votre récepteur. La formation d'environ 6 heures comprend une partie théorique et des exercices pratiques en forêt chez un producteur.

**Date et heure :** 5 mai de 9 h à 16 h

**Date limite d'inscription :** 29 avril

**Formateur :** Éric Dubé, ingénieur forestier

#### FAÇONNAGE DES BOIS RÉSINEUX

**Contenu :** Les normes de qualité et de façonnage des bois de sciage, l'inspection des voyages à l'usine. La formation d'environ 5 heures comprend une partie théorique, une partie dans le cour à bois et une visite d'usine de sciage.

**Date et heure :** À confirmer

**Date limite d'inscription :** 29 avril

**Formateurs :** Claude Riel, mesureur

#### FAÇONNAGE DES BOIS DESTINÉS AUX PANNEAUX

**Contenu :** Les normes de qualité et de façonnage des bois destinés aux panneaux, les critères qui affectent le facteur masse/volume, l'influence de la qualité des bois livrés (masse) sur le paiement des bois (\$/mètre cube). La formation d'environ 4 heures comprend une partie théorique, une partie dans la cour à bois et une visite de l'usine de panneaux Louisiana Pacific à Bois-Franc.

**Date et heure :** À confirmer

**Date limite d'inscription :** 29 avril

**Formateurs :** Claude Riel, mesureur et employés de LP

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (            ) \_\_\_\_\_

S.V.P. retournez à  
l'OPB GATINEAU  
276, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec)  
J9E 2A6  
Fax (819) 449-7082 ou  
opbgamen@bellnet.ca

## BILAN 2015

La mise en marché de l'Office pour l'année 2015 se chiffre à 123 300 mètres cubes solides (m<sup>3</sup>s) comparativement à 133 000 m<sup>3</sup>s en 2014. La répartition des volumes s'établit de la façon suivante :

SECTEUR D'UTILISATION	2015 (m <sup>3</sup> s)	2014 (m <sup>3</sup> s)	DIFFÉRENTIEL (m <sup>3</sup> s)	%
Pâte (F)	19 800	6 300	+ 13 500	+ 214
Pâte (R)	100	0	+ 100	-
Sciage (F)	8 100	2 100	+ 6000	+ 286
Sciage (R)	37 500	33 100	+ 4 400	+ 13
Panneaux et autres (F)	50 900	81 200	- 30 300	- 37
Panneaux et autres (R)	6 900	10 300	- 3 400	- 33
<b>TOTAL</b>	<b>123 300</b>	<b>133 000</b>	<b>- 9 700</b>	<b>- 7</b>

(F) : Feuillus (R) : Résineux

La mise en marché des bois a encore diminué en 2015 avec une baisse de 7 % des volumes par rapport aux livraisons de 2014.

Le secteur de la pâte de feuillus a subi une croissance intéressante en raison des besoins spécifiques à l'usine de Fortress Cellulose de Thurso.

Le secteur du sciage de feuillus a aussi progressé alors qu'une activité plus soutenue a été manifestée par les acheteurs.

Pour le secteur du sciage de résineux, on note une progression des achats attribuables à la reprise des livraisons de sapin-épinette-pin gris suite à une entente avec l'usine Forex (Ferme-Neuve).

Dans le secteur des panneaux et autres, on observe une baisse marquée des livraisons par rapport à 2014, en raison des arrêts de réceptions de bois à l'usine de LP en début d'été et dû à un ralentissement de production lié aux mauvaises conditions climatiques à l'automne 2015.

## CONTINGENTS 2016

Les producteurs qui ne pensent pas pouvoir compléter en totalité ou en partie leur contingent doivent en aviser l'Office **AU PLUS TARD LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**. Le producteur doit alors compléter la demande d'annulation ou de modification du contingent 2016 disponible au bureau de l'Office.

Le producteur qui omettrait d'aviser l'Office de son intention de ne pas produire son contingent dans le délai prévu pourrait se voir imposer une réduction de son contingent pour l'année suivante, en vertu du règlement de contingentement.

Cette disposition vise à redistribuer les volumes non-produits le plus rapidement possible entre les producteurs actifs et favoriser une meilleure planification des livraisons.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

L'intérêt pour le bois de la forêt privée devra se traduire en un intérêt envers les propriétaires forestiers

Qu'est-ce que les propriétaires et producteurs forestiers québécois peuvent retenir de 2015? Sur les marchés, la demande pour notre bois s'est accrue chez les usines qui ont réussi à traverser la crise sans que les prix versés connaissent une hausse similaire. Sur la scène politique, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a continué de réduire les budgets des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour répondre aux exigences du Conseil du Trésor. Malgré ces nouvelles déprimantes, un intérêt renouvelé se dessine pour la forêt privée, tant de la part des autorités gouvernementales que des industriels forestiers. J'ai senti tout au long de l'année une plus grande écoute de ces interlocuteurs pour nos propositions visant à mettre en valeur le plein potentiel de la forêt privée.

Nous ne pouvons oublier que la FPFQ a documenté dans ses mémoires et diffusé dans ses publications de multiples propositions pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, ainsi que des analyses pour en démontrer l'impact favorable pour l'économie des régions du Québec. Le contenu de ces publications alimente la réflexion des élus et des acteurs œuvrant en forêt privée, ce qui n'est pas à négliger.

L'année 2016 sera donc plus prometteuse si nos propositions de révision des mesures fiscales visant les propriétaires et producteurs forestiers sont adoptées par le gouvernement, si un plan d'intervention se développe pour lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, si le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est renouvelé avec un budget satisfaisant et si la demande pour notre bois continue de croître. La simplification des règles entourant la protection des milieux humides et hydriques pour tenir compte du faible risque environnemental des interventions sylvicoles pourrait également se produire dans les douze prochains mois.

De plus, la FPFQ concentre ses efforts sur plusieurs dossiers qui auront des incidences pour les producteurs forestiers en 2016 et 2017. Nous soutenons les syndicats et offices de producteurs forestiers dans leurs négociations pour renouveler les conventions de transport de bois. Nous concevons une application Internet qui permettra aux producteurs de déterminer plus facilement l'usine et le façonnage leur procurant le meilleur prix. Nous intervenons auprès des organismes de certification forestière pour obtenir des normes reflétant les particularités de la forêt privée. Nous revendiquons qu'une exemption pour les bois des forêts privées soit incorporée aux négociations pour le renouvellement de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis.

Parallèlement, j'ai insisté tout au long de l'année auprès des administrateurs des syndicats et offices affiliés sur l'importance d'accroître notre unité pour obtenir une plus grande force et de meilleurs gains pour les producteurs forestiers.

Les producteurs forestiers sont des acteurs du développement économique partout au Québec. Continuons de le dire haut et fort aux gens qui nous entourent. De mon côté, je m'engage à continuer de porter ce message auprès des ministres et députés.

Pierre-Maurice Gagnon,  
Président et producteur forestier

## SITE INTERNET DE L'OFFICE

Le site internet de l'Office sera disponible dès la fin du printemps. Cet outil d'informations était très attendu des producteurs et a été maintes fois retardé pour diverses raisons.

Les informations complètes permettront aux internautes d'obtenir tous les renseignements recherchés au niveau de notre organisation, incluant la mise en marché des bois, la mise en valeur des forêts privées, les formations offertes ainsi qu'une panoplie de documents en lien étroit avec les intérêts des propriétaires de forêt privée. Plusieurs liens vous dirigeront vers d'autres organisations pour compléter vos connaissances.

Des photos de vos activités y sont intégrées pour agrémenter votre consultation. Les mises à jour régulières assureront une information précise et de qualité. L'adresse du site sera [www.opbg.ca](http://www.opbg.ca)

Vos commentaires seront les bienvenus pour améliorer le site puisque sa structure est évolutive.

Bonne navigation!

## HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

**Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30**

*Merci de votre collaboration.*

**PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.**

### REGARD SUR LE BOISÉ

**Publié et rédigé par:**

*L'O.P.B. Gatineau*

**Distribution:**

*Aux producteurs de bois de la  
Gatineau*

**Tirage**

*1500 exemplaires*

RÉSERVÉ À L'OFFICE

